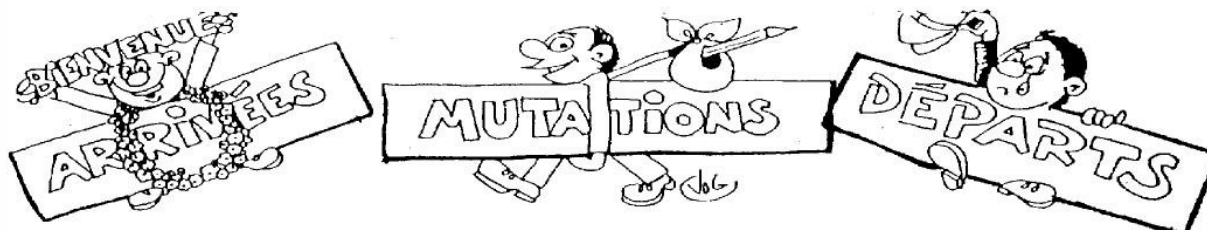


Beauvais, le 22 décembre 2011

CAP locales conjointes B et C du 12 décembre 2011



Ces CAP Locales, présidées par le nouveau Directeur Départemental, se sont tenues en formation conjointe pour la dernière fois. Les élus **FO** ont occupé tous les sièges qu'ils avaient obtenu à l'issue du précédent scrutin de 2007, rendant ainsi honneur au mandat qui leur a été précédemment confié.

Dès 2012, ce sont vos nouveaux élus à l'issue du scrutin du 20 octobre 2011 qui siègeront.

Encore et toujours, l'ensemble des représentants du personnel a dénoncé les difficultés à travailler dans un contexte de sacrifice perpétuel des effectifs. L'état des effectifs du département au 01/12/2011 est librement consultable sur le site web de la section **F.O.**-DGFIP de l'Oise.

1°) Mouvements de personnels

Avant le mouvement, le département accuse un déficit de 43,10 agents, dont voici la répartition :

- gestion publique (GP) : 7,60 agents dont 0,50 B et 7,10 C ;
- gestion fiscale (FF) : 35,50 agents dont 24,60 B et 10,90 C.

Après le mouvement, et en intégrant le départ de Chantilly au titre des passerelles, on atteint -13,20 côté Trésor et on « remonte » à -29,70 côté Impôts.

Bilan après mouvement : -42,90 B et C pour la DDFiP de l'Oise !!!

Cette pénurie dépasse de loin une éventuelle anticipation des suppressions d'emplois à venir en 2012 (- 16 B et C au programme du Comité Technique du 12 janvier prochain). La Direction compte sur le mouvement d'avril pour la GP, mais pour la FF, avec un seul mouvement digne de ce nom en septembre, les services n'ont qu'à patienter pour voir arriver les renforts.

Rappelons le ici : seul F.O.-DGFIP revendique deux mouvements généraux de mutation par an dans le système cible. Un autre syndicat craint que les sorties d'école ne se fassent piquer les bonnes places au premier mouvement et plaide donc pour un seul mouvement annuel... et tant pis pour tous ceux qui sont déjà sortis de l'école !!!

FO a d'ores et déjà obtenu un mouvement général et un complémentaire pour toutes les catégories, mais nous continuons à revendiquer 2 mouvements généraux, afin de satisfaire davantage de collègues, dans des délais raccourcis, et de répartir mieux et plus vite les effectifs dans les services en fonction des besoins.

Pour la **catégorie B**, les mouvements suivants vont affecter les services ex-Trésor :

NOM PRENOM	date d'effet	ancienne affectation	nouvelle affectation
Non communicable en ligne	01/01/12	DDFiP équipe de renfort	Retraite
	01/02/12	Grandvilliers	Retraite
	01/01/12	SIP de Beauvais	DDFiP BLI
	01/01/12	Pont Sainte Maxence	Compiègne municipale
	01/01/12	Mouy	Creil municipale
	01/01/12	Chantilly	Oyonnax (Ain, FF) <i>passerelle</i>

Les mutations des collègues dont les noms sont suivis d'un astérisque ont été soumises au vote de la CAPL.

Résultat des votes : POUR : 10 Administration
 Abstention : 1 CFTC
 CONTRE : 3 F.O.-DGFIP, 4 CGT, 2 SNUI

FO a voté CONTRE ce mouvement car l'administration a refusé la mutation d'un collègue affecté en direction qui demandait à être affecté dans une trésorerie en sous-effectif !!! Malgré l'insistance de nos interventions, rien n'y a fait. Ce collègue paye cher son hypothétique mutation nationale au 01/04 et, accrochez-vous à votre chaise, ses compétences irremplaçables pour mener à bien la fusion hospitalière Creil-Senlis !!! **FO** avait déjà dénoncé en CTPD la surenchère de moyens dévolus à cette fusion, au détriment du reste du réseau, mais la cerise a été mise sur le gâteau en CAPL. Ce collègue se trouve ainsi durement pénalisé, bien qu'il ait toujours rendu des services hors normes aux trésoreries en difficulté et à la direction, se suppléant ici à l'équipe de renfort, dépannant ailleurs sans rechigner, acceptant de nombreux déplacements très appréciés, formant de nombreux collègues, recevant une lettre de mission en forme de défi à la doctrine d'emploi du cadre B. Lors cette CAP, la direction a donc su le remercier comme il se doit.

Moralité : « *Qui se met la rate au court-bouillon pour la direction récoltera une bonne sanction* ». Qu'on se le dise.

Pour la filière fiscale, l'administration ne nous a pas communiqué les départs à intervenir en catégorie B (retraites, dispos ou autres), ce que **FO** a dénoncé en séance. Les élus **FO** sont intervenus pour que les collègues de la filière fiscale qui n'avaient pas obtenu satisfaction au mouvement de septembre voient leur demande ré-étudiée lors de cette CAP Locale. De même, quitte à réunir une instance, les collègues ex-DGI devraient pouvoir en profiter et participer à un mouvement local complémentaire, avec possibilité de remplir une fiche de vœu.

Hélas, sans information sur les départs en cours d'année, aucun débat n'a été possible et aucun mouvement n'a été décidé pour les B de la FF.

Pour la **catégorie C**, les mouvements suivants vont affecter les services ex-Impôts :

NOM PRENOM	date d'effet	ancienne affectation	nouvelle affectation
Non communicable en ligne	01/01/12	SIP de Beauvais <i>compensation de temps partiel</i>	SIP de Beauvais <i>titulaire</i>
	01/01/12	Val d'Oise	SIP de Creil <i>titulaire</i>
	01/01/12	Val d'Oise	SIP de Creil <i>titulaire</i>
	01/01/12	Val d'Oise	SIP de Méru <i>titulaire</i>
	01/01/12	Val d'Oise	SIP de Senlis <i>titulaire</i>
	01/01/12	Seine Saint Denis	SIE de Senlis <i>titulaire</i>
	01/01/12	DRFiP Paris et Ile de France	SIE de Senlis <i>titulaire</i>
	01/01/12	SIP de Beauvais	ALD Oise <i>mission SIP de Beauvais</i>
	01/01/12	DRFiP Paris et Ile de France	ALD Oise <i>mission SIP de Compiègne</i>
	01/01/12	SIE de Senlis	Lille
	01/01/12	SIP de Compiègne	Retraite
	01/03/12	SIE de Senlis	Retraite
	01/03/12	SIP de Compiègne	Retraite
	01/04/12	SIP de Compiègne	Retraite
	01/05/12	SIE de Beauvais	Retraite
	01/06/12	SIP de Clermont	Disponibilité

Résultat des votes : POUR : 10 Administration, 1 CFTC, 3 F.O.-DGFIP
 CONTRE : 4 CGT, 2 SNUI

FO a voté POUR ce mouvement car l'administration a affecté les arrivées conformément à leurs souhaits. Nos élus ont demandé que les vœux des ALD (*A la Disposition du Directeur*) soient communiqués avec les documents préparatoires à l'avenir.

Un dossier a fait l'objet de débats car l'administration avait commis une erreur en affectant une collègue qui était sous le coup d'une suppression de son poste (CAPL de juillet pour le mouvement de septembre, où **FO** ne siégeait pas encore). Certains ont voté CONTRE le mouvement ci-dessus pour dénoncer cette erreur : pour **FO**, il aurait fallu manifester ce mécontentement lors de la CAPL de juillet quand l'affectation a été décidée à tort et qu'il était temps d'intervenir pour éviter le fiasco, mais il est inutile de voter contre aux CAP qui ont lieu après... après l'heure, c'est plus l'heure.

Pour la **catégorie C**, les mouvements suivants vont affecter les services ex-Trésor :

NOM PRENOM	date d'effet	ancienne affectation	nouvelle affectation
Non communicable en ligne	01/03/12	Méru municipale	Retraite
	01/03/12	Nanteuil Le Haudouin	Disponibilité
	01/04/12	Saint Leu d'Esserent	Retraite
	15/11/11	Saint Leu d'Esserent	CLD
	01/01/12	SIP de Creil	SIP de Compiègne
	01/01/12	Compiègne municipale	DDFiP équipe de renfort
	01/01/12	DDFiP équipe de renfort	Liancourt
	01/01/12	Auneuil	Mouy
	01/01/12	DDFiP BLI	Creil municipale
	20/01/12	DDFiP	Disponibilité

Les mutations des collègues dont les noms sont suivis d'un astérisque ont été soumises au vote de la CAPL.

Résultat des votes : POUR : 10 Administration, 1 CFTC, 3 **F.O.**-DDFiP
Abstention : 2 SNUJ
CONTRE : 4 CGT

FO a voté POUR ce mouvement car il permet de satisfaire les demandes de mutation des agents, la direction ayant d'ailleurs accepté un mouvement supplémentaire suite à l'intervention de vos représentants.

Deux collègues avaient répondu à l'appel à volontaires pour Creil municipale dans le cadre de la fusion hospitalière avec Senlis, tous deux sont donc mutés au 1^{er} janvier. 3 ou 4 places restent encore à pourvoir à Creil dans ce cadre.

2°) Questions diverses

- **FO** a dénoncé le manque de moyens dévolus à l'accueil des SIP. La désaffectation des collègues pour les postes d'accueil est symptomatique du malaise. Ces collègues sont face à des files d'attente interminables, parfois sans relêve sur la journée, ne sachant même pas comment faire pour se rendre aux toilettes car aucun collègue n'est à proximité, subissant des agressions verbales quotidiennes, avec des contraintes horaires évidentes, et toujours gênés dans les plans de congés. Ces postes se retrouvent donc souvent attribués à des sorties d'école, manquant d'expérience malgré leur volonté de bien faire et leur sens du service public.
FO exige que l'administration se donne enfin les moyens de sa vitrine « magique » qu'est le guichet fiscal unique : des emplois rémunérés à la hauteur de la pénibilité des tâches, des primes spécifiques conséquentes, des moyens humains, des formations, de la sécurité et des conditions de travail dignes pour les collègues qui se trouvent derrière ces beaux guichets soi-disant infranchissables.
- **FO** a fait le constat que bien que le SIP de Beauvais ait fait partie des SIP préfigurateurs, cela n'a pas permis à l'administration d'en tirer les leçons pour organiser un accueil de qualité dans les nouveaux SIP de l'Oise...
- A nouveau, **FO** a dénoncé le recours abusif à la nécessité de service qui est subi par nos collègues (refus de formations, de congés ou d'autorisations d'absence). Le Président a convenu que la nécessité de service ne devait pas être invoquée à tout-va. Affaire à suivre...
- La prochaine CAP Locale de catégorie A se tiendra le 3 janvier.
- Le très mal nommé CTL emplois est programmé le 12 janvier.
- **FO** vous rappelle que le changement de typologie est possible une fois par an dans Agora, début janvier.
- Le calendrier des concours et des préparations de la catégorie B est très en retard, toutes les dates devraient être décalées, mais les informations sont distillées au compte-gouttes, sur Ulysse ou sur le site de l'ENFiP.
- Le sondage « ponts naturels 2012 » lancé par **FO** est disponible sur le site web de la section de l'Oise.

INFORMATIONS

1. Listes d'aptitude

Concernant le "**droit au retour**", le livret sur la carrière des C est très clair (page 19) : les promus de C en B, issus de la filière GESTION PUBLIQUE, par concours ou liste d'aptitude conservent en 2012 **et 2013** le droit au retour dans leur département d'origine. Ils sont donc assurés d'être nommés dans leur département d'origine quel que soit leur échelon de reclassement et quel que soit le nombre de postes de catégorie B vacants dans le département.

Les élus **F.O.-DGFIP** se battent à tous les niveaux pour que l'uniformisation des règles de gestion à l'horizon 2014 retienne ce droit au retour POUR TOUS au lieu de l'abroger pour ceux qui en bénéficient actuellement.

Le '*droit au retour*' est une clé à la promotion sociale pour toutes et tous. La peur d'être nommé loin du domicile est un frein à la candidature, en particulier pour les femmes.

2. Notation 2012: harmonisation des règles de gestion Impôts et Trésor

Les pratiques ne sont pas les mêmes dans les 2 filières et les conséquences sur les carrières existent :

- la note d'encouragement (+0,01) ne sera plus l'assurance d'une bonification l'année suivante, comme c'était le cas en filière fiscale, mais sera comme en gestion publique attribuée plus fréquemment, typiquement dès que l'agent donne satisfaction et que les quotas empêchent le notateur de bonifier ;
- le +0,06 non contingenté à l'échelon terminal de la filière gestion publique, devrait se généraliser aux deux filières, car ce serait le meilleur pour tous. En effet, si cette bonification n'a aucune conséquence pécuniaire immédiate à l'échelon terminal, elle permet d'accéder plus facilement à la liste d'aptitude (prise en compte des 5 dernières notes) et jouera sans aucun doute un rôle important dans le passage au futur 8^{ème} échelon. Pour cette année, les agents de 61 ans et plus devraient être prioritaires pour son obtention.

FO sera très vigilant au respect du 'gagnant-gagnant' dans cette harmonisation et incite d'ores et déjà les agents qui seraient lésés par rapport à la pratique de l'autre filière à aller jusqu'au recours.

3. Rémunération

1) Le complément d'IMT issu de la pérennisation de la prime de fusion est revalorisé, ce qui porte le montant de l'Indemnité Mensuelle de Technicité à 101,98€ bruts mensuels à compter du 1^{er} décembre 2011. Cette revalorisation a été prise en compte dans la paye de décembre.

2) Un groupe de travail a été mis en place à la DGFIP afin d'unifier les régimes indemnitaires des deux filières, ce qui est encore loin d'être le cas actuellement. Cette unification prendrait effet en 2013.

En 2012, rejoignez **F.O.-DGFIP**, le syndicat libre et indépendant qui revendique clairement :

- une revalorisation immédiate de 44 points d'indice pour tous comme premier rattrapage,
- l'augmentation de 5 % de la valeur du point d'indice,
- la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires,
- l'arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP),
- l'arrêt des suppressions de postes,
- le recrutement immédiat de personnels afin de soulager la souffrance de tous les agents de la DGFIP,
- deux jours d'autorisation d'absence exceptionnelle par an, au titre d'une véritable harmonisation par le haut (ancien dispositif des jours comptables banalisés favorable à tous),
- le retrait de l'article de la Loi de Finances qui instaure un jour de carence en cas de maladie, faisant perdre une journée de salaire dès le 1^{er} jour d'arrêt maladie (adopté en dernière lecture du PLF 2012 le 21/12/2011).

F.O.-DGFIP portera ces revendications devant tous les interlocuteurs du niveau local ou national.



Vos représentants FO en CAP de catégorie C

Thierry BENOIT, DDFiP comptabilité
Fabrice DUCASTELLE, Méru Municipale
Cécile CHARMES, Attichy
Carole DUFOUR, Beauvais Municipale
Michel WILMART, DDFiP matériel
Franck BOUTTEMY, DDFiP dépôts de fonds
Jacky DURAND, équipe de renfort, expert
Bernadette PHILIPS, collectivités locales, experte

Vos représentants FO en CAP de catégorie B

Bernadette PHILIPS, DDFiP collectivités locales
Olivier VALEYRIE, DDFiP recouvrement forcé
Maryse COZETTE, Creil Municipale
Geneviève TOMBRET, Attichy
Nathalie LABARTHE, Ribécourt
Lydie MACHUELLE, SIP de Clermont
Jacky DURAND, équipe de renfort, expert
Caroline LECLERCQ, div° contrôle fiscal, experte